

Edition - Aide annuelle au fonctionnement des revues

CNL

Présentation du dispositif

- Cette aide vise à développer la création littéraire et le débat d'idées en soutenant les revues sous format imprimé et / ou numérique, publiant des textes de création ou des articles de fond de qualité et accessibles à un public non spécialisé.
- Peut formuler une demande toute structure qui édite une revue, quelle que soit sa forme juridique ou son lieu de publication, dès lors que la revue paraît en langue française ou langues de France et qu'elle est diffusée à titre payant sur l'ensemble du territoire français.
- Les demandeurs éligibles doivent répondre à l'ensemble des conditions suivantes :
 - avoir au moins un an d'activité (un exercice budgétaire complet),
 - une périodicité annuelle d'au moins deux numéros,
 - une diffusion payante de 300 exemplaires minimum (250 exemplaires pour la création littéraire) par numéro imprimé ou numérique : abonnements (bouquet, institutionnel et individuel) et ventes directes au numéro confondus,
 - proposer un contenu relevant des champs thématiques du CNL.
- Les coûts éligibles sont calculés à partir de l'assiette des coûts suivants :
 - les coûts de fabrication des numéros imprimés et/ou les coûts de réalisation des numéros numériques (hors achats de droits),
 - les coûts de traduction (traduction de textes ou d'articles étrangers en français ou en langues de France, d'articles de la revue en une langue étrangère dans le cas d'une édition bilingue, et de réalisation des abstracts),
 - la rémunération des auteurs,
 - les frais de routage,
 - les frais de participation à des salons ou événements culturels (déplacements, location de stand ou d'espace).

Montant de l'aide

- Les taux de concours vont de 5 à 30% de l'assiette, ainsi élargie, par tranche de 5%.
- Le montant de la subvention est plafonné à 21 000 € et ne peut pas être inférieur à 500 €.

Informations pratiques

- Toute demande d'aide se fait sur le Portail numérique, outil unique des porteurs de projets, pour solliciter les aides du CNL.
- Les commissions se réunissent 1 fois par an pour l'examen des revues.

Organisme

CNL

Centre National du Livre

- **Département de la création**
Hôtel d'Avejan
53 rue de Verneuil
75343 PARIS CEDEX 07
Web : www.centrenationaldulivre.fr

Liens

- [Portail numérique pour solliciter les aides du CNL](#)